Société de Saint Vincent de Paul

Siège social : 120 Avenue du Général Leclerc - 75014 PARIS
Association régie par la loi du 1er juillet 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINES

Exercice clos le 31 décembre 2024

RSM Paris
26, rue Cambacérès
75 008 Paris
France
Tél. : +33 (0) 147 63 67 00
Fax : +33 (0)147 63 69 00

www.rsmfrance.fr

Société de Saint Vincent de Paul

Siège social : 120 Avenue du Général Leclerc - 75014 PARIS
Association régie par la loi du 1er juillet 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES COMBINES
Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de l'Association Société de Saint Vincent de Paul relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite au tableau de l'Ordre de la région Paris – Ile-de-France et membre de la Compagnie régionale de Paris.
S.A.S au capital de 9 641 850 €
RCS Paris 792 111 783 – TVA FR 67 792 111 783

RSM Paris est membre du réseau RSM et exerce ses activités sous le nom RSM. RSM est le nom commercial utilisé par les membres du réseau RSM. Chaque membre du réseau RSM est un cabinet indépendant d'audit, expertise comptable et conseil qui exerce pour son propre compte. Le réseau RSM n'est pas une entité juridique à part entière.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes combinés de l'exercice :

Nous nous sommes assurés de la prise en compte exhaustive des comptes des structures comprises dans le périmètre de combinaison pour l'établissement des comptes combinés.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association et les autres entités incluses dans le périmètre de combinaison, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration des états financiers sont conformes aux dispositions du règlement ANC 2018-06 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Vérifications du rapport financier et des autres documents adressés aux **membres de l'assemblée générale**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes combinés des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes combinés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement **d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association et de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les

comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de combinaison, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris, le 21 juin 2025

Le commissaire aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Signé par Djamel Zahri
Le 21/06/2025
ID: tx_k6bY88ZAD8YM

Djamel ZAHRI

Associé

Bilan combiné Actif

			98 CD et AS + CNF	90 CD + CNF
	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	31 787		31 787	21 017
Autres immobilisations incorporelles	543 579	473 008	70 571	146 456
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	3 300 110		3 300 110	2 211 958
Constructions	49 692 945	22 346 185	27 346 760	22 669 947
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 439 476	357 786	1 081 690	94 529
Autres immobilisations corporelles	13 386 810	7 067 051	6 319 759	4 507 816
Immobilisations corporelles en cours	795 048		795 048	822 253
Avances et acomptes	4 045		4 045	7 994
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	**2 226 502**		**2 226 502**	**3 304 335**
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	310 464		310 464	304 941
Autres titres immobilisés	5 541 746		5 541 746	4 753 697
Prêts	494 720	88 065	406 655	437 945
Autres immobilisations financières	157 535		157 535	155 395
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**77 924 767**	**30 332 095**	**47 592 672**	**39 438 283**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Marchandises	62 311	25 858	36 453	37 111
Avances et acomptes versés sur commandes	13 792		13 792	10 334
Créances				
Créances clients usagers et comptes rattachés	536 898	610	536 288	169 933
Créances reçues par legs ou donations	1 139 943		1 139 943	2 163 085
Autres créances	986 011		986 011	835 158
Valeurs mobilières de placement	12 702 590	4 408	12 698 182	10 189 805
Disponibilités	30 761 530		30 761 530	33 173 526
Charges constatées d'avance	188 600		188 600	152 654
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**46 391 675**	**30 876**	**46 360 799**	**46 731 607**
Frais d'émission des emprunts				
Prime de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion - Actif				
TOTAL ACTIF	**124 316 442**	**30 362 971**	**93 953 471**	**86 169 890**

Bilan combiné Passif

	98 CD et AS + CNF	90 CD + CNF
	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
PASSIF		
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	13 081 717	12 157 838
Fonds propres complémentaires	15 557 402	13 475 121
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires	59 904	59 904
Fonds propres complémentaires	3 591 220	2 228 089
Autres fonds associatifs		
Ecarts de réévaluation	23 315	23 315
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	1 322 129	2 280 376
Réserves pour projet de l'entité	5 576 539	6 554 713
Autres	3 001 586	5 798 966
Report à nouveau	34 954 348	28 193 316
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	**3 897 561**	**1 512 445**
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)	**81 065 721**	**72 284 083**
Subventions d'investissement	3 269 866	2 997 259
Provisions réglementées	61 815	45 309
TOTAL FONDS PROPRES	**84 397 402**	**75 326 651**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	2 472 101	5 038 619
Fonds dédiés	2 112 914	1 795 513
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES	**4 585 015**	**6 834 132**
PROVISIONS		
Provisions pour risques	231 453	286 403
Provisions pour charges	128 231	142 359
TOTAL PROVISIONS	**359 684**	**428 762**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts	*145 141*	*188 613*
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses	97 679	110 795
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	*945*	*945*
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	959 740	1 404 482
Dettes des legs ou donations	888 675	428 683
Dettes fiscales et sociales	926 614	840 349
Autres dettes	1 480 274	528 328
Produits constatés d'avance	112 301	78 150
TOTAL DETTES	**4 611 369**	**3 580 345**
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	**93 953 471**	**86 169 890**

Compte de résultat combiné

98 CD et AS + CNF 90 CD + CNF

	Exercice au 31/12/24	Exercice au 31/12/23	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	189 101	137 609	51 492	37%
Ventes de biens et services				
Ventes des biens	2 234 829	2 194 552	40 277	2%
Dont ventes de dons en nature	*1 128 730*	*962 450*	166 280	17%
Ventes de prestations de services	2 801 250	2 284 196	517 054	23%
Dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	4 990 382	4 193 986	796 396	19%
Versements des fondateurs ou consommation de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public	15 474 801	12 398 188	3 076 613	25%
Dons manuels	9 432 730	*9 468 488*	-35 758	0%
Mécénats	150 167	*180 992*	-30 825	-17%
Legs, donations et assurances-vie	*5 891 904*	*2 748 708*	3 143 196	114%
Contributions financières	255 256	562 397	-307 141	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transfert de charges	482 142	236 337	245 805	104%
Utilisations des fonds dédiés	306 899	157 747	149 152	95%
Autres produits	1 246 895	870 740	376 155	43%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**27 981 555**	**23 035 752**	**4 945 803**	**21%**
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	343 468	470 175	-126 707	-27%
Variation de stocks	6 034	148	5 886	3977%
Achats de matières premières	30 818	31 129	-311	-1%
Autres achats et charges externes	11 989 786	10 839 661	1 150 125	11%
Aides financières	4 595 886	4 475 603	120 283	3%
Impôts et taxes et versements assimilés	791 031	601 048	189 983	32%
Salaires et Traitements	4 131 687	3 349 207	782 480	23%
Charges sociales	1 469 346	1 100 112	369 234	34%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 291 089	1 914 977	376 112	20%
Dotations aux provisions	32 269	36 822	-4 553	-12%
Reports en fonds dédiés	479 496	270 165	209 331	77%
Autres charges	28 333	198 763	-170 430	-86%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**26 189 243**	**23 287 810**	**2 901 433**	**12%**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**1 792 312**	**-252 058**	**2 044 370**	**-811%**
PRODUITS FINANCIERS	**1 124 185**	**870 800**	**253 385**	**29%**
CHARGES FINANCIERES	**57 761**	**110 526**	**-52 765**	**-48%**
RESULTAT FINANCIER	**1 066 424**	**760 274**	**306 150**	**40%**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**2 858 736**	**508 216**	**2 350 520**	**463%**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**2 064 186**	**2 298 288**	**-234 102**	**-10%**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**923 591**	**1 191 184**	**-267 593**	**-22%**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**1 140 595**	**1 107 104**	**33 491**	**3%**

Compte de résultat combiné (suite)

	Exercice au 31/12/24	Exercice au 31/12/23	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices	101 770	102 875	-1 105	-1%
Total des produits	**31 169 926**	**26 204 840**	**4 965 086**	**19%**
Total des charges	**27 272 365**	**24 692 395**	**2 579 970**	**10%**
EXCEDENT OU DEFICIT	**3 897 561**	**1 512 445**	**2 385 116**	**158%**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature	22 882 881	22 241 415	641 466	3%
Prestations en nature	1 286 962	1 569 449	-282 487	-18%
Bénévolat	31 272 220	30 351 819	920 401	3%
TOTAL	**55 442 063**	**54 162 683**	**1 279 380**	**2%**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature	22 882 881	22 241 415	641 466	3%
Mises à disposition gratuite de biens	828 750	1 144 645	-315 895	-28%
Prestations en nature	458 212	424 804	33 408	8%
Personnel bénévole	31 272 220	30 351 819	920 401	3%
TOTAL	**55 442 063**	**54 162 683**	**1 279 380**	**2%**

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : SOCIETE DE SAINT VINCENT DE PAUL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2024, dont le total est de 93 953 471 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 3 897 561 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes combinés.

Informations générales et faits significatifs de l'exercice

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre

1) Objet social

L'Association dite « Société de Saint-Vincent-de-Paul », reconnue d'utilité publique, a pour objet social, tel qu'il est décrit dans les statuts, de soutenir, fédérer, promouvoir, créer toutes œuvres d'entraide et de charité, en France (Métropole et Départements et Régions d'Outre-Mer et Pays d'Outre-mer), ayant pour vocation de venir en aide, sans aucune discrimination aux personnes ou groupes en situation de détresse physique, matérielle ou morale.

Pour remplir son objet social, l'association est structurée en une Union d'associations qui regroupe :

- Le siège du Conseil national de France ;
- Des Conseil départementaux ayant un objet et un champ d'intervention conformes aux dispositions décrites dans les statuts et principalement composés d'équipes de bénévoles, appelées « Conférences », qui ont décidé d'adhérer à la Règle internationale de la Société de Saint-Vincent-de-Paul : les Conférences appliquent le principe de subsidiarité énoncé par cette Règle, en sorte que les décisions d'actions caritatives sont prises le plus près possible du point d'action ;
- Des Associations spécialisées Nationales ayant un objet et un champ d'intervention complémentaire ou connexe à celui indiqué dans les statuts, qui observent, ainsi que chacun de leurs membres, les orientations de la Société de Saint-Vincent- de-Paul et contribuent, par leur engagement, leurs actions sociales et leur soutien, à la réalisation directe ou indirecte du but de l'association.

Les relations des membres avec l'Union sont régies par une convention qui précise les modalités de la coopération ainsi que les engagements réciproques.
Cette convention est soumise au vote de l'Assemblée Générale.
Elle est établie dans le respect des statuts et de la règlementation en vigueur par les associations au sein de l'Union.

2) Missions sociales

La Société de Saint-Vincent-de-Paul développe des actions caritatives de proximité avec les plus démunis, autour des axes suivants :

- La lutte contre l'isolement grâce aux visites à domicile et aux accueils de jour
- L'aide à l'hébergement
- L'aide scolaire, l'enseignement du français et les ateliers en différents savoir-faire
- L'accompagnement vers l'emploi
- Les aides alimentaires
- Les aides matérielles (vestiaires, laveries, meubles, voitures, …)
- Les aides administratives
- Les aides internationales

3) Moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre pour leur mission sociale par l'ensemble des associations qui constituent l'Union sont les suivants :

- Le recrutement de bénévoles capables de s'engager sur la durée auprès des personnes en situation de précarité.
- L'achat et la rénovation de biens immobiliers permettant d'accueillir ou de loger des personnes en situation de précarité, ou de stocker des denrées alimentaires, des vêtements ou du mobilier destinés à être distribués aux personnes accueillies.
- L'acquisition de véhicules pour aller à la rencontre des personnes dans les quartiers excentrés.
- La collecte de dons en nature ou financiers permettant de venir en aide aux personnes rencontrées.
- La formation des bénévoles à l'accueil et l'écoute des personnes accueillies.
- La formation des bénévoles en responsabilité pour leur permettre d'assurer avec discernement leur rôle de président de Conférence, ou de Conseil départemental.

Faits caractéristiques de l'exercice

Le compte de résultat combiné enregistre un excédent de 3.9 M€ en 2024 contre 1.5M€ en 2023.

Cette augmentation s'explique notamment par la réalisation des ressources issues des legs et assurances-vie dont le montant augmente de + 3.1M€ entre 2023 et 2024.

Par ailleurs, le périmètre de combinaison s'accroît notamment du fait de l'intégration en 2024 de 8 Associations Spécialisées Nationales.

Règles générales d'établissement et de présentation des comptes combinés

Les comptes annuels combinés de l'exercice clos au 31/12/2024 ont été établis et présentés conformément :

- aux dispositions du Règlement ANC n° 2020-01 du 9 octobre 2020 relatif à l'élaboration des comptes consolidés et combinés, applicable à partir des exercices ouverts à compter du 01/01/2021.
- ainsi qu'aux dispositions du règlement ANC 2014-03 du 5/06/2014 relatives au code de Commerce, modifié par divers règlements ultérieurs.
- et le règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 et le règlement ANC n° 2020-08 relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont présentées dans l'annexe les informations significatives.

Sauf mention particulière, les montants sont exprimés en euros.

Périmètre et méthode de combinaison

Le périmètre de combinaison pour l'exercice 2024 est constitué du Conseil National de France (CNF), de 90 Conseils départementaux (CD), et 8 Associations Spécialisées (AS) entrées dans le périmètre sur 2024, soit 98 entités combinées contre 90 en 2023.

Seules sont combinées les entités ayant signé la convention de combinaison avec l'entité combinante : le Conseil National de France.

Toutes les entités combinées ont un référentiel comptable commun, respectant les règlement ANC n° 2018-06 et ANC n° 2020-08 relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

La méthode de combinaison est la suivante :

- envoi des états relatifs à la combinaison des comptes par le CNF aux CD/AS,
- collecte par le CNF des comptes annuels et états financiers de combinaison des CD/AS,
- agrégation des comptes des CD/AS combinés et du CNF,
- homogénéisation des comptes combinés,
- élimination des flux internes entre les CD/AS combinés et le CNF,
- retraitement des fonds dédiés en lien avec le périmètre combiné,
- établissement des comptes combinés

Tableau de flux de trésorerie combiné :

En raison des travaux importants pour cette combinaison de 90 CD, 8 AS et du CNF, il n'a pas été mis en place de collecte d'informations permettant la présentation du tableau de flux de trésorerie dans cette annexe aux comptes 2024.

Variations de périmètre

Entrées de périmètre :

11 entrées sur l'exercice 2024 :

CD 40 Landes
CD 79 Deux Sèvres
CD 81 Tarn
AS 25 SERVICE D'ENTRAIDE FREDERIC OZANAM
AS 29 LA HALTE ACCUEIL FREDERIC OZANAM
AS 33 LE PAIN DE L'AMITIE
AS 59 ACCUEIL FREDERIC OZANAM DE LILLE
AS 69 ASSOCIATION FREDERIC OZANAM
AS 76 SHMA
AS 78 ASSOCIATION VALENTINA
AS 63 LES MAINS OUVERTES

Conseils départementaux exclus du Périmètre de combinaison
La liste des CD exclus du périmètre (5) est la suivante :

Conseil Départemental	N° de CD	Motif
Nièvre	58	Comptes non transmis
Tarn et Garonne	82	Comptes non transmis
Vienne	86	Comptes non transmis
Guyane	973	Comptes non transmis
Guadeloupe	971	Comptes non transmis

Toutes ces variations font l'objet d'une distinction dans la colonne « Variations de périmètre » dans les tableaux de l'annexe.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits

de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens, avec généralement les durées suivantes :

- Concessions, logiciels et brevets : 1 à 10 ans
- Terrains : non amortis
- Aménagements de terrains : 10 à 50 ans
- Constructions : 10 à 50 ans
- Agencements des constructions : 10 à 40 ans
- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 à 20 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 à 4 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans

Legs et donations

Les schémas comptables issus des faits générateurs associés aux différents événements des libéralités sont les suivants :

- Enregistrement des actifs et passifs au bilan à la date d'acceptation des legs ou donations avec pour contrepartie une inscription en produit, sauf si la libéralité est destinée à renforcer les fonds propres de l'entité.
- A la clôture de l'exercice, les libéralités non réalisées sont inscrites en fonds reportés qui seront repris au cours de l'exercice suivant au fur et à mesure des encaissements et décaissements liés à leurs réalisations.

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition. Le coût d'acquisition des VMP est constitué :

- Du prix d'achat (y compris droits et taxes non récupérables)
- Des coûts directement attribuables
- Diminué des remises, rabais ou escomptes obtenus.

Les provisions pour dépréciation éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Au 31/12/24 ce poste est essentiellement constitué des contrats de capitalisation, placements et obligations.

Stocks

Les stocks sont évalués à leur dernier coût d'achat connu. Le coût d'acquisition est composé :

- du prix d'achat, y compris les droits de douane et autres taxes non récupérables,
- après déduction des rabais commerciaux, remise, escomptes de règlement et autres éléments similaires,
- et des autres coûts directement attribuables à l'acquisition.

Compte tenu de leur obsolescence, et du taux de rotation des éléments, il a été appliqué les dépréciations suivantes pour le CNF :

- Livres à rotation lente : 50 % ou 100%
- Biens sur lesquels figure l'ancien logo : 100 %
- Livret spirituel : 100 %

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions pour risques et charges

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Fonds dédiés

Lorsque les ressources collectées auprès des donateurs ou financeurs et affectées par eux à un projet ou une mission déterminée, n'ont pas été utilisées conformément à leur objet avant la fin de l'exercice, des fonds dédiés sont comptabilisés au passif du bilan. Ils correspondent à la partie non encore utilisée (ou non encore employée) des subventions, dons ou legs affectés et sont dotés à travers l'utilisation d'un compte de charge spécifique : « Reports en fonds dédiés ».

Lorsque ces subventions, dons ou legs sont utilisés sur les exercices ultérieurs, une reprise du fonds dédié est

effectuée à travers l'utilisation d'un compte de produit spécifique : « Utilisation de fonds dédiés ».

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début de l'exercice	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Virement poste à poste	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	613 239	70 069	3 451	111 393		575 366
- Immobilisations incorporelles en cours	-					-
Immobilisations incorporelles	**613 239**	**70 069**	**3 451**	**111 393**	**-**	**575 366**
- Terrains	2 211 958	642 501	621 646	220 090	44 095	3 300 110
- Constructions	40 068 925	3 178 994	7 169 642	613 501	-111 115	49 692 945
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	318 019	193 200	339 228	29 601	618 630	1 439 476
- Autres immobilisations corporelles	9 946 659	3 178 079	653 469	368 991	-22 406	13 386 810
- Immobilisations corporelles en cours	822 253	72 850	520 250	95 661	-524 645	795 047
- Avances et acomptes	7 994		1 937	1 327	-4 559	4 045
Immobilisations corporelles	**53 375 808**	**7 265 624**	**9 306 172**	**1 329 171**	**-**	**68 618 433**
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	**3 304 335**		**1 780 281**	**2 858 115**		**2 226 501**
- Participations évaluées par mise en équivalence						
- Autres participations	304 941	5 444	78			310 463
- Autres titres immobilisés	4 753 697	10 020	805 470	16 611	-10 830	5 541 746
- Prêts et autres immobilisations financières	732 002	1 315	26 451	118 343	10 830	652 255
Immobilisations financières	**5 790 640**	**16 780**	**832 000**	**134 955**	**-**	**6 504 465**
ACTIF IMMOBILISE	**63 084 023**	**7 352 473**	**11 921 904**	**4 433 634**	**-**	**77 924 765**

Tableau des amortissements

	Au début de l'exercice	Variation de périmètre	Augmenta-tion	Diminution	Virement poste à poste	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	445 767	67 725	69 464	102 124	-7 824	473 008
Immobilisations incorporelles	**445 767**	**67 725**	**69 464**	**102 124**	**-7 824**	**473 008**
- Terrains	-					
- Constructions	17 257 292	2 822 801	1 516 055	94 333	844 370	22 346 185
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	223 490	128 294	41 895	61 141	25 248	357 786
- Installations techniques, matériel et outillage industriels						
- Installations générales, agencements aménagements divers						
- Autres immobilisations corporelles	5 438 833	2 151 035	673 410	334 432	-861 795	7 067 051
- Matériel de transport						
- Matériel de bureau et informatique, mobilier						
- Emballages récupérables et divers						
- Immobilisations corporelles en cours						
- Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles	**22 919 615**	**5 102 130**	**2 231 360**	**489 906**	**7 824**	**29 771 022**
ACTIF IMMOBILISE	**23 365 382**	**5 169 855**	**2 300 824**	**592 030**	**-**	**30 244 030**

Dépréciation des actifs

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Autres variations	A la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	141 686		141 686		
Immobilisations financières	138 661		597	-50 000*	88 064
Stocks	29 462		3 604		25 858
Créances et Valeurs mobilières	2 374	4 369	1 725		5 018
Total	**312 183**	**4 369**	**147 612**	**-50 000**	**118 940**
Répartition des dotations et reprises :					
Exploitation			3 604		
Financière		4 369	2 322		
Exceptionnelle			141 686		

*Autres variations concerne l'annulation de la dépréciation d'un prêt intra-groupe par les fonds propres.

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 503 707 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	494 720	11 346	483 374
Autres	157 535	9 105	148 430
Créances de l'actif circulant:			
Créances Clients et Comptes rattachés	536 898	536 898	
Créances reçues par legs ou donations	1 139 943	1 139 943	
Autres	986 011	986 011	
Charges constatées d'avance	188 600	188 600	
Total	**3 503 707**	**2 871 903**	**631 804**
Prêts accordés en cours d'exercice	7 129		
Prêts récupérés en cours d'exercice	0		

Produits à recevoir

Description	Montant
Usagers factures à établir	783
Fournisseurs - rabais, remises et ristournes à recevoir	13 792
Personnel NDF	2 716
Organismes sociaux - Produits à recevoir	9 191
Etat - produits à recevoir	53 453
Intérêts courus à recevoir	376 511
Autres produits à recevoir	630 600
Total	**1 087 046**

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Variation du périmètre	Affectation du résultat		Variations			Autres variations	A la clôture de l'exercice
			Montant	Dont Générosité du public	Augmentation	Diminution ou consommation	Dont Générosité du public		
Fonds propres sans droit reprise	25 632 959	482 845		-	2 121 713		2 121 713	401 602	28 639 119
Fonds propres avec droit reprise	2 287 993	1 313 131	-33 685	-33 685				83 685	3 651 124
Ecarts de réévaluation	23 315						-		23 315
Réserves	14 634 055	6 400	-2 731 538	-2 731 538		981 120	-981 120	-1 027 543	9 900 254
Report à Nouveau	28 193 316	909 987	4 277 669	4 277 669	981 120		981 120	592 256	34 954 348
Excédent ou déficit de l'exercice	***1 512 445***		***-1 512 445***	***-1 512 445***	***3 897 561***		***3 897 561***		3 897 561
Situation nette	**72 284 083**	**2 712 363**	**-**		**7 000 394**	**981 120**	**6 019 274**	**50 000***	**81 065 721**
Dotations consomptibles	-								-
Subventions d'investissements	2 997 259	339 879			387 130	386 761		-67 642**	3 269 865
Provisions réglementées	45 309				16 506				61 815
TOTAL	**75 326 651**	**3 052 242**	**-**	**-**	**7 404 030**	**1 367 881**	**6 019 274**	**-17 642**	**84 397 401**

* Les autres variations pour +50 K€ correspondent à la dépréciation des prêts intra-groupe du CNF annulée par les fonds propres.

** Les autres variations pour -68 K€ correspondent à des subventions annulées du CD47 par les fonds propres.

Fonds reportés et dédiés

Fonds reportés liés aux legs et donations

	SOLDE A L'OUVERTURE	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE A LA CLOTURE
FONDS REPORTES	5 038 619	1 284 768	3 851 286	2 472 101
TOTAL	**5 038 619**	**1 284 768**	**3 851 286**	**2 472 101**

Fonds dédiés

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE:	A l'ouverture de l'exercice	Variation du périmètre	Reports	UTILISATIONS		Transferts	Autres variations	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
				Montant global	Dont remboursements			Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subvention d'exploitation	1 024 909	5 000	273 084	62 355				1 240 638	
Contributions financières d'autres organismes	59 197	39 803	76 338	94 063				81 275	
Ressources liées à la générosité du public	711 405	100 000	130 074	150 479				791 000	544 950
TOTAL	1 795 512	144 803	479 496	306 899				2 112 914	544 950

Tableau des provisions – Passif

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients Pertes sur marchés à terme Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires Pour impôts	101 384	15 900	19 053		98 231
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions	36 000	12 000	18 000		30 000
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	291 378	5 000	64 925		231 453
Total	**428 762**	**32 900**	**101 978**		**359 684**
Virement vers Fonds dédiés					
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		32 900	98 028		
Financières					
Exceptionnelles			3 950		

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 4 610 424 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont:				
- à 1 an au maximum à l'origine	145 141	63 132	40 402	41 606
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (*)	97 679	92 154	2 640	2 885
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	959 740	959 740		
Dettes des legs ou donations	888 675	888 675		
Dettes fiscales et sociales	926 614	926 614		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	1 480 274	1 480 274		
Produits constatés d'avance	112 301	112 301		
Total	**4 610 424**	**4 522 890**	**43 042**	**44 491**
Emprunts souscrits au cours de l'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice				
Dont envers les associés				

Charges à payer

Description	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	388 452
Avances et acomptes	945
Personnel charges à payer	287 804
Organismes sociaux charges à payer	142 414
Etat charges à payer	25 698
Autres charges à payer	610 905
Total	**1 456 218**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitations	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	188 600		
Total	**188 600**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	112 301		
Total	**112 301**		

Notes sur le compte de résultat

Subventions et Concours publics

Les subventions d'exploitation sont comprises dans les produits d'exploitation de l'exercice au cours duquel la décision d'octroi de la subvention a été notifiée à l'association.

Lorsqu'elles sont pluriannuelles ou que le financement porte sur une période différente de l'exercice social, les revenus à reconnaître sur les exercices suivants sont enregistrés en produits constatés d'avance.
La part non consommée des subventions d'exploitation affectées à une action est inscrite en fonds dédiés.

Le montant du poste subventions et concours publics s'élève à 4 990 K€ et correspond aux aides versées par l'Etat, régions, départements, mais également par les instances officielles (préfectures, mairies).

A ce titre, les subventions les plus importantes sur l'exercice 2024 ont été perçues par les entités suivantes :

- CD 91 : 1 984 K€
- CD 34 : 417 K€
- CD 972 : 302 K€
- CD 59C : 294 K€
- AS 59 : 270 K€
- CD 40 : 150 K€
- CD 98 : 115 K€
- CD 44 : 122 K€
- AS 29 : 110 K€

Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont inscrites en fonds propres, puis reprises au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens financés.

L'impact est présenté dans le tableau de variation des fonds propres.

Ressources liées à la générosité du public

Le montant des ressources liées à la générosité du public s'élève à 15 475 K€ et se décompose comme suit :

Dons manuels

Au 31/12/24 le poste « Dons manuels » s'élève à 9 433 K€ et se décompose comme suit :

	2024	2023
Dons manuels CNF	3 958 320	4 223 993
Dons manuels CD	5 474 410	5 244 495
TOTAL	**9 432 730**	**9 468 488**

Mécénats

Le poste « Mécénats » s'élève à 150 K€ contre 181 K€ en 2023.

Césure des dons

Les campagnes d'appel à la générosité du public sont millésimées et les retombées financières se prolongent dans le courant de l'exercice suivant.

Dans un souci de rattachement des produits à l'exercice concerné, il a été décidé de constater les produits des dons sur l'exercice du millésime de la campagne, dans les 15 premiers jours de l'année suivante.

Pour l'exercice 2024 la date retenue est le 17 janvier 2025.

Legs, donations, assurance vie

Détail de la rubrique legs et donation figurant au compte de résultat :

PRODUITS	**10 013 433**
Montant perçu au titre d'assurances-vie	2 530 394
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'art. 213-9	2 774 979
Autres produits sur legs et donations	33 525
Reprises des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	823 251
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	3 851 284
CHARGES	**4 121 529**
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	2 836 761
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	1 284 768
SOLDE DE LA RUBRIQUE	**5 891 904**

Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger

ETAT DU CONTRIBUTEUR	MONTANT OU VALORISATION DE L'AVANTAGE OU DE LA RESSOURCE
AFRIQUE DU SUD	1 000
ALLEMAGNE	1 855
BELGIQUE	1 196
CANADA	25
CHYPRE	150
COREE, REPUBLIQUE DE	500
DANEMARK	8 017
ESPAGNE	5
ETATS-UNIS	192
GRECE	300
IRLANDE	200
LUXEMBOURG	2 765
MAROC	3
MEXIQUE	10
MONACO	650
PAYS-BAS	75
PORTUGAL	100
ROYAUME-UNI	890
SUEDE	1 000
SUISSE	195
SWAZILAND	100
UKRAINE	1
TOTAL	**19 229**

*La version détaillée de l'état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application du Règlement 2022-04 du 30 juin 2022 est mise à disposition du public au siège de l'association sur demande à la Direction financière de l'association.

Aides financières

Au 31/12/2024, cette rubrique se décompose comme suit :

Description	Montant 2024	Montant 2023
Aides aux personnes visitées et reçues	3 122 468	3 288 646
Aides pour les actions solidaires en France	267 060	303 723
Aides aux Conférences jumelages à l'étranger	232 993	140 531
Aides aux actions internationales hors jumelages	364 519	488 501
Autres aides aux entités non combinées	608 846	254 202
Total	**4 595 886**	**4 475 603**

Résultat exceptionnel

Au 31/12/2024 le résultat exceptionnel s'élève à 1 141 K€ et se décompose comme suit :

- Des plus-values des cessions pour +884 K€ (notamment le CD33, CD59L et le CNF pour la vente des immeubles) ;
- Quote-part des subventions d'investissements pour +387 K€ ;
- Autres produits exceptionnels et charges exceptionnelles : -130 K€.

Autres informations

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels et combinés : 43 560 Euros TTC
Montant au titre des services autres que la certification des comptes : 7 139 euros TTC

Ce montant n'inclut pas les honoraires des commissaires aux comptes des CD.

Effectif moyen

L'effectif moyen combiné issu des déclarations des CD et du CNF s'élève à 113 salariés ETP, dont 57 occupant les fonctions administratives, et 46 fonctions opérationnelles.

Engagements donnés

Le montant des engagements données par le CNF sont :

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Caution solidaire SCI Maison Saint Jean de Buglose au profit de la Banque Postale (11,11% du montant dû)	82 250
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Fonds ACF Infrastructures	580 000
Total	**662 250**

Le CD33 possède un engagement locatif dans le cadre d'un bail emphytéotique pour 2 500 K€.

Engagements reçus

Néant.

Engagement de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé pour les Conseil Départementaux.

Les engagements de retraite du CNF sont enregistrés en provision pour charges pour 92 231 euros.

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Pour le CNF, les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :
- Convention collective : FEHAP n °51
- Taux d'actualisation : 3.20%
- Taux de croissance des salaires : 1%
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : faible
- Table de mortalité : INSEE 2018
- Taux de charges patronales : 56%

Contributions volontaires

Mode de valorisation

Pour mener à bien ses missions, la SSVP France s'appuie sur les bénévoles dont l'apport consiste en :

Au CNF,
- leur participation aux commissions et autres projets associatifs menés en 2024,
- au rôle de représentation auprès des autres organismes auxquels la SSVP adhère,
- leur participation au comité de rédaction de "Ozanam Magazine",
- aux divers travaux d'expertise (comptabilité, legs, immobilier, archives).

Dans les CD, les bénévoles apportent principalement leurs disponibilités pour venir en aide aux personnes isolées et démunies par :
- les visites,
- l'accueil,
- l'hébergement,
- les aides matérielles (vêtements, repas, mobilier, etc…).
- les fonctions support

La valorisation du bénévolat consiste à calculer combien auraient coûté ces heures, si elles avaient été effectuées par des salariés dans le cadre d'un travail rémunéré.

Au 31 décembre 2024, le nombre d'heures de bénévolat est estimé à 1 754 167 heures pour 98 CD/AS et le CNF, et évalué à 31 272 K€.

Pour l'année 2024, la valorisation des heures de bénévolat suit la méthode au SMIC, pour tous les bénévoles de la SSVP sans distinction.

La SSVP a également bénéficié de dons en nature évalués à 22 883 K€ ainsi que de prestations en nature pour un montant de 1 287 K€.

En 2024, la valorisation des dons en nature reçus des Banques alimentaires locales par les CD a été enregistrée dans les comptes, sur la base d'un document fourni au CNF par la Fédération Française des Banques Alimentaires, cela représente 22 M€.

Liste des entités combinées

Dénomination sociale et siège	Entité
CNF	Combinante
CD 01 AIN	Combinée
CD 02 AISNE	Combinée
CD 03 ALLIER	Combinée
CD 04 Alpes de Haute Provence	Combinée
CD 05 HAUTES ALPES	Combinée
CD 06 ALPES MARITIMES	Combinée
CD 08 ARDENNES	Combinée
CD 11 AUDE	Combinée
CD 12 AVEYRON	Combinée
CD 13A Bouches du Rhône Aix	Combinée
CD 13M BOUCHES du Rhône Marseille	Combinée
CD 14 CALVADOS	Combinée
CD 15 CANTAL	Combinée
CD 16 CHARENTE	Combinée
CD 18 CHER	Combinée
CD 19 CORRÈZE	Combinée
CD 20 CORSE	Combinée
CD 21 CÔTE D'OR	Combinée
CD 22 Côtes d'Armor	Combinée
CD 24 DORDOGNE	Combinée
CD 25 DOUBS	Combinée
CD 26 DRÔME	Combinée
CD 27 EURE	Combinée
CD 28 Eure et Loir	Combinée
CD 29 FINISTÈRE	Combinée
CD 30 GARD	Combinée
CD 31 HAUTE-GARONNE	Combinée
CD 32 GERS	Combinée
CD 33 GIRONDE	Combinée
CD 34 HÉRAULT	Combinée
CD 35 Ille et Vilaine	Combinée
CD 37 Indre et loire	Combinée
CD 38 Isère	Combinée
CD 39 JURA	Combinée
CD 40 Landes	Combinée

Dénomination sociale et siège	Entité
CD 41 Loir et Cher	Combinée
CD 42R Loire Roanne	Combinée
CD 42S Loire Saint-Etienne	Combinée
CD 43 Haute-Loire	Combinée
CD 44 Loire Atlantique	Combinée
CD 45 LOIRET	Combinée
CD 47 Lot et Garonne	Combinée
CD 48 Lozère	Combinée
CD 49 Maine et Loire	Combinée
CD 50 MANCHE	Combinée
CD 51 MARNE	Combinée
CD 52 Haute Marne	Combinée
CD 53 MAYENNE	Combinée
CD 54 Meurthe et Moselle	Combinée
CD 55 MEUSE	Combinée
CD 56 MORBIHAN	Combinée
CD 57 MOSELLE	Combinée
CD 59L Nord Lille	Combinée
CD 59C Nord Cambirai	Combinée
CD 60 OISE	Combinée
CD 61 ORNE	Combinée
CD 62 Pas de Calais	Combinée
CD 63 Puy de Dôme	Combinée
CD 64 Pyrénées Atlantiques	Combinée
CD 65 Hautes-Pyrénées	Combinée
CD 66 Pyrénées Orientales	Combinée
CD 67 Bas Rhin	Combinée
CD 68 HAUT RHIN	Combinée
CD 69 RHÔNE	Combinée
CD 71 Saône et Loire	Combinée
CD 72 Sarthe	Combinée
CD 73 Savoie	Combinée
CD 74 Haute-Savoie	Combinée
CD 75 Paris	Combinée
CD 76 Seine-Maritime	Combinée
CD 77 Seine et Marne	Combinée

Dénomination sociale et siège	Entité
CD 78 Yvelines	Combinée
CD 79 Deux Sèvres	Combinée
CD 80 SOMME	Combinée
CD 81 Tarn	Combinée
CD 83 Var	Combinée
CD 84 Vaucluse	Combinée
CD 85 Vendée	Combinée
CD 87 Haute Vienne	Combinée
CD 88 Vosges	Combinée
CD 89 Yonne	Combinée
CD 90 Territoire de Belfort	Combinée
CD 91 Essonne	Combinée
CD 92 Hauts de Seine	Combinée
CD 93 Seine Saint Denis	Combinée
CD 94 Val de Marne	Combinée
CD 95 Val-d'Oise	Combinée
CD 972 Martinique	Combinée
CD 974 Réunion	Combinée
CD 98 Nouvelle Calédonie	Combinée
AS 25 SERVICE D'ENTRAIDE FREDERIC OZANAM	Combinée
AS 29 LA HALTE ACCUEIL FREDERIC OZANAM	Combinée
AS 33 LE PAIN DE L'AMITIE	Combinée
AS 59 ACCUEIL FREDERIC OZANAM DE LILLE	Combinée
AS 69 ASSOCIATION FREDERIC OZANAM	Combinée
AS 76 SHMA	Combinée
AS 78 ASSOCIATION VALENTINA	Combinée
AS 63 LES MAINS OUVERTES	Combinée

Compte de résultat par origine et destination et Compte d'emploi annuel des ressources

Cadre légal de référence

Le Compte de Résultat par Origine et Destination ainsi que le Compte Emplois Ressources qui en découlent ont été établis dans le respect des dispositions du règlement ANC 2018-06.

Méthodologie d'établissement

Les CROD puis CER ont été établis sur la base de la comptabilité de la Société de Saint-Vincent-de-Paul et font partie intégrante des comptes combinés de la Société de Saint-Vincent-de-Paul.

Le CROD est issu d'un tableau de passage qui répartit les emplois par destination en fonction des ressources dont dispose l'Association (non présenté dans l'annexe).

Les ressources sont affectées en fonction de leur origine et de leur destination (AGP)

L'esprit du texte étant d'isoler les fonds issus de la générosité du public.

Les ressources de l'exercice

Les autres produits liées à la générosité du public sont principalement composés des:

- Revenus de placements AGP,
- Loyers des legs conservés par l'Association,
- Produits de cessions d'actifs financés par la générosité du public,
- Produits issus des ventes (vente de dons en nature et autres ventes).

Les autres produits non liés à la générosité du public sont principalement composés des :

- Revenus des activités de l'économie circulaire (brocantes, ventes de livres, vestiaires).

L'affectation des ressources collectées auprès du public (CROD)

Les fonds issus de la générosité du public doivent être répartis par rubrique de dépenses.
Cette répartition repose sur une base économique et les principales hypothèses de construction sont les suivantes :

1 : Les missions sociales sont réputées payées par priorité par les fonds issus de la générosité du public
Cette réalité économique s'appuie sur le fait que la majeure partie des actions correspond à des emplois de fonds issus de la générosité du public. Les dons affectés ont été directement imputés sur les actions financées.

2 : Frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement
Ces frais sont réputés être financés par priorité sur les fonds non issus de la générosité du public, exception faite des participations des personnes accompagnées (qui financent en partie les missions sociales). Le solde est financé par la générosité du public au prorata des charges imputées

Les emplois (charges)

Les emplois correspondent aux trois rubriques prévues :

- dépenses opérationnelles concernant les missions sociales,
- frais de recherche de fonds,
- frais de fonctionnement.

La répartition des charges :
La méthode de répartition des charges indirectes n'a pas été modifiée par rapport à l'exercice précédent.

La masse salariale est répartie de la manière suivante :

- selon l'affectation des postes de chaque salarié sur chacune des activités pour le CNF
- la masse salariale des CD est répartie à la hauteur de 1/3 en frais de fonctionnement et 2/3 en mission sociales

Pour l'année 2024, l'imputation de la masse salariale est la suivante :

- missions sociales : 3 264 K€,
- frais d'appel à la générosité publique : 276 K€,
- frais de fonctionnement : 2 281 K€

De la même manière que pour l'exercice précédent, les autres frais de fonctionnement sont répartis à hauteur de 50% sur les missions sociales donnant lieu à 2 615 K€ affectés au fonctionnement (hors masse salariale).

Les Missions sociales sont réparties en fonction de la territorialité des missions.

Les Missions sociales recouvrent les actions :

- « (…) l'aide et l'action sociale et caritative, de la fraternité, de la protection de la santé, de l'assistance matérielle et morale et tout œuvre d'assistance »
- « (…) action en faveur de l'aide alimentaire, de l'insertion, de l'hébergement, du logement des personnes défavorisées ».
- « (…) de contribuer à l'action de l'aide internationale de la confédération internationale de la Société de Saint-Vincent-de-Paul ».

Les frais de recherche de fonds correspondent aux frais d'appel à la générosité du public

Ce poste comprend :

- Les charges directes liées à l'appel à la générosité du public telles qu'elles sont présentées dans les états de gestion interne.
- Les charges indirectes composées de la quote-part des salaires et charges patronales du personnel travaillant aux campagnes
- Les charges sur legs et donations

Les frais de fonctionnement et autres charges

Ils regroupent l'ensemble des charges de fonctionnement de la Société de Saint-Vincent-de-Paul et des entités combinées.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A – PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie	172 163	172 163	95 660	95 660
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	9 432 730	9 432 730	9 468 488	9 468 488
- Legs, donations et assurances-vie	5 891 904	5 891 904	2 748 708	2 748 708
- Mécénat	150 167	150 167	180 992	180 992
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	5 195 588	5 195 588	3 624 730	3 624 730
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie	16 938		41 949	
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	83 458		562 397	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	4 265 104		4 594 031	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	5 377 143		4 535 238	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	277 832	277 832	194 918	128 334
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	306 899	150 479	157 747	94 200
TOTAL	31 169 926	21 270 863	26 204 858	16 341 112
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	18 274 972	12 109 600	17 104 151	11 931 821
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	875 906	875 906	540 410	540 410
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	597 512	597 512	627 904	627 904
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 992 914	1 043 365	3 011 982	809 041
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				-
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	4 896 397	2 563 447	2 936 927	788 880
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	53 398	53 398	97 998	80 609
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES	101 770		102 875	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	479 496	130 074	270 164	50 000
TOTAL	27 272 365	17 373 302	24 692 411	14 828 665
EXCEDENT OU DEFICIT	3 897 561	3 897 561	1 512 447	1 512 447

B – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	31 272 220	31 272 220	30 351 819	30 351 819
Prestations en nature	1 286 962	1 286 962	1 569 449	1 569 449
Dons en nature	22 882 881	22 882 881	22 241 415	22 241 415
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	55 442 063	55 442 063	54 162 683	54 162 683
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	52 313 829	52 313 829	50 891 066	50 891 066
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	349 507	349 507	399 518	399 518
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	2 778 727	2 778 727	2 872 098	2 872 098
TOTAL	55 442 063	55 442 063	54 162 683	54 162 683

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (loi n°91-772 du 7 août 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			**RESSOURCES DE L'EXERCICE**		
1 – MISSIONS SOCIALES			**1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC**		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie	172 163	95 660
- Actions réalisées par l'organisme	12 109 600	11 931 821	1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	875 906	540 410	- Dons manuels	9 432 730	9 468 488
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	5 891 904	2 748 708
- Actions réalisées par l'organisme		-	- Mécénat	150 167	180 992
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	597 512	627 904	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	5 195 588	3 624 730
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 043 365	809 041			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		-			
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 563 447	788 880			
TOTAL DES EMPLOIS	17 189 830	14 698 056	**TOTAL DES RESSOURCES**	20 842 552	16 118 578
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	53 398	80 609	**2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS**	277 832	128 334
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	130 074	50 000	**3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS**	150 479	94 200
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	**3 897 561**	**1 512 447**	**DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE**	**-**	**-**
TOTAL	21 270 863	16 341 112	**TOTAL**	21 270 863	16 341 112
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	42 709 745	41 218 211
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	3 897 561	1 512 447
			(-) Investissements ou (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-5 470 541	-20 913
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	41 136 765	42 709 745

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1		EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			**RESSOURCES DE L'EXERCICE**		
1 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			**1 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC**		
Réalisées en France	52 313 829	50 891 066	Bénévolat	31 272 220	30 351 819
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	1 286 962	1 569 449
2 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	349 507	399 518	Dons en nature	22 882 881	22 241 415
3 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	2 778 727	2 872 098			
TOTAL	55 442 063	54 162 684	**TOTAL**	55 442 063	54 162 683

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	**711 405**	755 605
Autres variations (Variation du périmètre)	100 000	
(-) Utilisation	150 479	94 200
(+) Report	130 074	50 000
FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	791 000	711 405